

322-Rp
CROIX ROUGE



PORTUGAISE

1163

2-Rp

242



CROIX ROUGE
PORTUGAISE

272-Rp

CROIX ROUGE
PORTUGAISE

CROIX ROUGE PORTUGAISE

Son origine et son activité
dans la paix et dans la guerre
jusqu'à Juillet 1944



EDITIONS
S N I
LISBONNE

SUI
F.N.S.
1763

INCORPORAÇÃO

196

CROIX ROUGE
PORTUGAISE

Son origine et son histoire
dans la paix et dans la guerre
jusqu'à juillet 1933

EDITIONS
S. N. I.
LISBONNE

A LA CROIX ROUGE PORTUGAISE,
POUR QUE SON ACTIVITÉ, PIEUSE
ET MULTIFORME, PRÊTE UN NOBLE
ET HAUT TÉMOIGNAGE DE CHARITÉ
ET DE CIVILISATION CHRÉTIENNE,
NOUS DONNONS DE TOUT COEUR
LA BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE
IMPLORÉE.

VATICAN, LE 25 AVRIL 1943

(signé) PIUS P. P. XII

L'ange blanc

La bienfaitante et renommée institution mondiale, connue sous le nom de «Croix-Rouge», est née au Congrès qui se réunit à Genève le 22 août 1864.

Dans son ouvrage «Un souvenir de Solférino», paru en 1862, après la grande bataille de 1859 dont il fut témoin, le Genevois Henry Dunant lança l'idée d'organiser dans les pays de l'Europe des sociétés de secours aux malades et aux blessés de guerre. En vue de faire de cette idée philanthropique une réalité, la Suisse prit, en octobre 1863, l'initiative de réunir une conférence internationale à Genève, laquelle se prononça pour la création, dans chaque Etat, d'un comité chargé de préparer en temps de paix les secours à porter en temps de guerre.

En violant le traité qui avait placé le royaume du Danemark sous la garantie des puissances, Bismarck provoqua en 1864 la guerre de ce pays avec le Prusse. Malgré le courage des vaincus, cette dernière leur enleva le territoire qui devint la province prussienne du Schleswig-Holstein. Lors de cette guerre, les nations belligérantes procédèrent à un essai de secours volontaires et le Comité suisse nomma un délégué auprès de chacune des deux armées en présence, ce qui lui permit d'étudier pratiquement la question.

Miss Florence Nightingale fut, cependant, la première infirmière de guerre. Sa sollicitude envers les malades et les blessés de la guerre de Crimée (1854) et les soins qu'elle leur prodigua ont été

enregistrés de nos jours dans un film qui est passé sur nos écrans sous le nom de «L'Ange Blanc». Sans doute, le titre de fondatrice de la Croix-Rouge n'appartient-il pas rigoureusement à la bienfaitrice Miss Nightingale, mais on ne saurait contester qu'elle fut le précurseur de cette institution, et il n'est que juste d'évoquer son nom et de célébrer sa mémoire au moment où l'on commémore l'anniversaire de la Société qui développa son idée.

Douée d'une intelligence et d'une volonté exceptionnelles, et mettant à profit l'enseignement que son père lui avait donné «et qui valait celui des Universités dont les portes ne s'ouvraient alors qu'aux hommes», Florence Nightingale, après 16 ans d'efforts, parvint à vaincre la résistance de ses parents et à ouvrir en 1853 ce que l'on nommerait une «clinique privée» pour soigner des dames malades. Elle dirigeait précisément cette clinique lorsque éclata la guerre de Crimée, qui vint mettre en évidence l'absence totale d'organisation des soins à donner aux blessés et aux malades de l'armée britannique en campagne.

Miss Nightingale partit pour le théâtre de la guerre. Surmontant avec ténacité toutes les résistances qui s'opposaient à sa tâche bienfaitrice, elle y fit des prodiges pour transformer les hôpitaux de campagne où les soins étaient, pour ainsi dire, inexistantes et les ressources minimes.

Elle soigna 2.000 blessés et malades, dont 120 cholériques, «dans une caserne en ruines, édifiée sur une fosse d'égout à ciel ouvert, dépourvue de linge, de savon, de cuvettes, de balais, de brosses, d'assiettes et de couverts et presque privée d'eau ; les draps étaient si rudes que les malades les refusaient ; faute de chemises, les blessés gardaient sur eux leur uniforme durci par la boue et le sang ; pour les panser, les infirmières faisaient usage de leurs gamelles d'étain, qui servaient aussi d'assiettes, de verres et cuvettes. Il fallait trois heures pour transporter les repas le long de six kilomètres de matelas étendus par terre, à 45 cms. de distance les uns des autres ; rats, puces et punaises pullulaient partout».

Depuis l'arrivée de Miss Nightingale jusqu'à son départ, 41.000 hommes furent soignés sous sa direction. Le nombre des infirmières atteignit 125. La mortalité à l'hôpital de Scutari passa, en quatre mois, de 60 à 2 pour cent.

Celle fut pendant la guerre l'action intelligente, avisée et inflexiblement tenace de cette bienfaitrice infirmière britannique.

A son retour dans son pays, il ne fallut pas moins de courage

et de persévérance à Miss Nightingale pour obtenir que les réformes qui avaient si bien réussi en temps de guerre fussent introduites dans les services de santé. Il n'y avait plus de soldats blessés et, néanmoins, par suite de l'insalubrité des casernes, la mortalité dans l'armée dépassait celle des hommes du même âge appartenant à la vie civile. Florence Nightingale obtint pour les soldats l'air et la lumière qui leur manquaient, si bien que l'état sanitaire de l'armée finit par servir de modèle à la population civile. «Je demeure au pied de l'autel des hommes qui furent assassinés par la routine et par l'incurie — disait-elle — et tant que je vivrai, je lutterai pour leur cause». Et elle tint parole. Sont travail violent, surhumain, pendant et après la guerre, la mit aux portes de la mort et fit d'elle une malade durant les 54 années qu'elle vécut. Mais sa noble et glorieuse œuvre survit encore dans les 4.000 écoles d'infirmières qui existent actuellement et dont elle fut l'initiatrice, en même temps qu'elle orientait les règles de cette profession altruiste qui compte de nos jours 700 à 800 mille diplômées.

On peut affirmer que les casernes, les hôpitaux et, d'une façon générale, l'hygiène publique sont premièrement redevables à Miss Nightingale des progrès qui font aujourd'hui leur fierté.

Exemple extraordinaire d'abnégation, Miss Nightingale s'associa à la fondation de la Croix-Rouge en lui prodiguant les conseils de son expérience. Il est permis de supposer que si Henry Dunant lança le premier, dans son livre paru en 1862, l'idée de la création de la Croix-Rouge, Miss Nightingale, par la prodigieuse action qu'elle déceloppa en 1854, en fut l'inspiratrice et le précurseur remarquable et unique de la fameuse institution genevoise. Se serait une erreur, pour ne pas dire un crime de commémorer l'anniversaire de cette dernière sans y associer la consécration du souvenir de celle qui fut la première infirmière de guerre : Florence Nightingale, l'Ange Blanc, qui par modestie préféra le simple caveau de famille à la sépulture glorieuse de Westminster qu'elle méritait bien et que le gouvernement britannique lui eût accordée si elle ne s'y était formellement opposée dans son testament.

La genese de la Croix-Rouge Internationale

Le 22 août 1944 il y a eu 80 ans qu'est née la bienfaisante institution connue dans tout le monde sous le nom vénéré de Croix-Rouge, auxiliaresse dévouée de ceux qui souffrent aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix.

Dans la plus lointaine antiquité, ce n'est que par exception que la vie était épargnée aux guerriers qui tombaient blessés aux mains des vainqueurs. La première tentative d'assistance aux ennemis blessés date du moyen âge, lorsque le sultan d'Egypte, Saladin, permit que les soldats chrétiens de la Troisième Croisade secourussent leurs camarades prisonniers. Cet usage devint courant à partir du commencement des temps modernes. Au XVIII^e siècle, Jean Jacques Rousseau contribua puissamment à établir le principe de la neutralisation des prisonniers blessés en soutenant, dans son «*Contrat Social*», que la guerre n'étant pas une querelle entre individus mais une lutte entre nations, les combattants sont ennemis les uns des autres en tant que soldats mais non en tant qu'hommes, et que du moment qu'ils déposent les armes, leurs vies doivent être garanties car nul ne saurait exercer de droits sur elles.

Ces idées humanitaires se répandirent extraordinairement au XIX^e siècle. Le général Guillaume Dufour, de l'armée fédérale suisse et son chef suprême pendant la guerre séparatiste de no-

vembre 1847, envoya des instructions aux commandements de division où il était dit que «quand des troupes ennemies sont battues, il faut traiter leurs blessés avec la même sollicitude que les nôtres et les soigner avec toute l'attention que mérite leur malheur».

Pendant la guerre de Crimée (1854-56) apparaît Miss Florence Nightingale, précurseur héroïque des infirmières de guerre dont le nom est demeuré dans l'Histoire de même que résonne encore à nos oreilles le nom d'Edith Cavell, symbole de martyre et de stoïcisme féminin de la Grande Guerre de 1914-18.

L'un des grands admirateurs de l'œuvre de Miss Nightingale fut Jean Henry Dunant, le fervent apôtre de l'humanisation de la guerre. Genevois de naissance, il fut élevé d'après les principes de philanthropie et de générosité qui régnaient au foyer paternel. En 1859, pendant la guerre franco-autrichienne, il partit pour Castiglione, ville où, après la bataille décisive de Solférino, se trouvaient concentrés blessés et malades dont le traitement s'opérait en des conditions déficientes. Ce fut Dunant qui, au prix d'un dévouement sans bornes et d'un labeur surhumain, parvint à transformer complètement les dites conditions en les améliorant considérablement en même temps qu'il veillait à assurer à tous les blessés et malades, quelle que fût leur nationalité les mêmes soins attentifs et consciencieux. Son œuvre émouvante, «Un souvenir de Solférino», fit beaucoup pour ouvrir la voie à l'idée qu'elle préconisait de créer des sociétés nationales se destinant à soigner, par l'entremise d'un personnel constitué par des volontaires, les blessés de guerre, amis et ennemis indistinctement. Cette idée reçut sa première sanction à la Convention de Genève de 1864.

Dunant trouva un auxiliaire précieux en la personne du docteur Louis Appia, son compatriote, qui lui apporta sa collaboration dévouée pour les sujets techniques de médecine. Il fit aussi du remarquable jurisconsulte Gustave Moynier, président de la Société genevoise d'utilité publique, un nouvel et inestimable prosélyte.

Ces trois apôtres, auxquels se joignirent Théodore Maunoir (médecin genevois lui aussi, collaborateur du docteur Appia) et le général Dufour, déjà nommé, constituèrent, en février 1863, le «Comité des Cinq» qui se chargea de la propagande internationale en vue de réunir, au mois d'octobre suivant, la première Conférence de Genève. 16 pays différents y siégèrent et 14 gouvernements se firent représenter. Des accords y furent établis concernant la constitution de Comités internationaux et la collaboration entre les

gouvernements et les autorités militaires, accords qui servirent de base à la Convention de 1864.

C'est au cours de cette Conférence que fut décidé le port du brassard de la Croix-Rouge par le personnel volontaire de secours aux blessés et malades de guerre, brassard où la croix rouge sur fond blanc (à l'inverse du drapeau suisse où la croix blanche se détache sur fond rouge) constitue un juste hommage au pays généreux qui a vu naître l'idée de l'humanisation de la guerre.

La guerre entre l'Allemagne et le Danemark, survenue au printemps de 1864, fournit un champ d'essai au «Comité International», nouvelle désignation du «Comité des Cinq» après la Conférence de 1863. Des délégués de ce Comité furent envoyés aux deux camps adverses, et bien que leur tâche fût nécessairement rudimentaire, elle n'en démontra pratiquement pas moins que les plans du Comité International étaient viables.

Il en resulta que plusieurs nations témoignèrent d'un surcroît d'intérêt, que le Conseil Fédéral suisse mit à profit pour donner un caractère officiel aux délibérations de la Conférence de 1863 et pour inviter 25 pays à prendre part à une nouvelle conférence diplomatique qui devait se réunir à Genève en août 1864 pour discuter les délibérations en question.

A la suite de cette discussion, douze délégués de gouvernements européens représentés à la Conférence signèrent le 22 de ce même mois, la «Convention pour améliorer le sort des militaires blessés aux armées en campagne», plus couramment nommée «Convention de Genève».

Le docteur José António Marques, délégué du gouvernement portugais et l'un des signataires de la Convention, intervint de façon remarquable dans les débats.

Cette Convention renferme les principes fondamentaux et la base juridique, progressivement perfectionnée depuis, de tout le travail de la Croix-Rouge Internationale, travail qui pendant les huit décades d'existence qu'elle vient de parfaire lui a légitimement conquis la sympathie, la vénération et la louange de tous les peuples civilisés.

L'organisation de la Croix-Rouge

De 1867 à 1938, la Convention de Genève a été l'objet de différentes revisions, notamment en 1906 et 1929, années où de légères modifications y furent introduites en vue de la perfectionner. Ses principes fondamentaux continuent à servir de base à la constitution et à l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, pour lequel elle fut créée, et en temps de paix, auquel son action fut étendue dans la première décennie du siècle en cours.

Cinq parmi les principales sociétés de la Croix-Rouge, appartenant à cinq nations différentes et fonctionnant librement bien que subordonnées aux principes établis par la Convention de 1864, créèrent en 1919 la «Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge» qui se destine particulièrement à exercer son activité, en temps de paix, dans le domaine de la santé publique. Toutes les autres sociétés nationales ont adhéré à tour de rôle à cette Ligue pour finir par constituer la «Croix-Rouge Internationale», ainsi nommée depuis la 13^e Conférence Internationale, réunie à La Haye en 1928.

La «Croix-Rouge Internationale» (C. R. I.) comprend donc actuellement : le «Comité International de la Croix-Rouge», la «Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et les différentes sociétés nationales. Les résolutions concernant leurs affaires sont prises, en dernier ressort, aux conférences internationales de leurs délégués respectifs.

Entre autres attributions, il appartient au «Comité International» de réunir tous les secours se destinant aux victimes de la

guerre ou de catastrophes naturelles. La «Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge» est chargé d'assurer de développement de l'institution de la Croix-Rouge, de collaborer, sur le plan international, à l'application des mesures prophylactiques contre les épidémies et de veiller tout particulièrement sur l'œuvre si méritante de l'assistance sociale.

En temps de paix, les sociétés dont se compose la Croix-Rouge exercent leur activité en vue de la préparation matérielle et de la pratique du personnel des services de santé, que ce soit en temps ordinaire ou, surtout, aux époques d'épidémies, de catastrophes naturelles, etc. En temps de guerre, la Croix-Rouge est chargée de la noble mission de «rétablir l'équilibre entre les agents de conservation et ceux de destruction de la vie humaine», comme le dit très bien un médecin espagnol à la Conférence de 1863 qui précéda et prépara la Convention de Genève.

Les sociétés nationales de la Croix-Rouge qui, en temps de guerre, travaillent principalement au profit des prisonniers et des disparus et collaborent, sur le théâtre des opérations, avec les services sanitaires des belligérants, remplissent, en temps de paix, un rôle de première importance dans la lutte contre la maladie et dans l'assistance donnée journallement aux malades et aux sinistrés.

La Croix-Rouge portugaise (Cruz Vermelha Portuguesa) qui en dépit de ses faibles ressources, n'a jamais cessé de démontrer son utilité, cherche à remplir les missions qui lui incombent, aussi bien dans la paix que dans la guerre ; pendant les cinq années de guerre qui viennent de s'écouler, pour ne parler que du présent, elle a su gagner la chaude reconnaissance de tout le monde pour l'esprit de stricte neutralité dont elle s'est acquittée de son incessante, laborieuse et féconde mission.

La comparaison des chiffres qui suivent confirme sans conteste notre assertion.

A Lisbonne, le nombre des adhérents contribuables de la Croix-Rouge portugaise, c'est-à-dire, la catégorie la plus courante et nombreuse, s'élève actuellement à 2.020. Leurs cotisations produisent une recette moyenne annuelle de 15.000 escudos, soit, en **cinq ans**, une moyenne de 75.000 escudos.

Pendant les derniers **cinq ans**, autrement dit, de 1940 au mois de juin 1945, les dons recueillis ont enregistré le considérable total de 1.308.397 escudos.

Ces dons proviennent pour la plupart d'étrangers qui ont voulu témoigner de cette façon leur reconnaissance pour les services rendus par la Croix-Rouge portugaise pendant le conflit mondial actuel. L'un des derniers dons reçus est venu de Belgique et fut remis à la C. R. P. par le comte de Kerchove, ambassadeur et président du Comité de Coordination du Ravitaillement de la Belgique par l'Europe (C. C. R. B.), récemment décédé. En faisant remise de ce don, le 8 décembre 1943, en présence de ses nombreux invités, le regretté diplomate fit allusion, avec la plus vive reconnaissance, à «l'appui le plus complet et à l'aide la plus compatissante» qu'il trouva de la part du Gouvernement portugais et des Autorités qui en dépendent. Il ajouta que «la Croix-Rouge portugaise en particulier nous a apporté depuis le début de notre action un concours sans réserve et son intervention auprès des autorités compétentes a aplani bien des embarras et des difficultés. Aussi, est-ce de tout cœur que je viens lui renouveler aujourd'hui l'expression de la reconnaissance et de la gratitude de tous les Belges, ceux de l'extérieur comme ceux du pays occupé, et c'est au nom de la Belgique toute entière que je vous remets aujourd'hui, à titre de don, une somme de cent mille escudos afin d'aider votre noble organisme hospitalier à remplir sa généreuse mission».

La Croix-Rouge Portugaise

Comme nous l'avons déjà dit, le docteur José António Marques, délégué du Portugal, joua un rôle considérable au Congrès de 1864. Chirurgien de brigade de l'armée (poste qui correspondait alors à celui de nos médecins-majors) et personnalité en évidence dans les milieux médicaux de l'époque, il fit le plus grand honneur à la classe médicale et à la Nation portugaise elle-même par la part prépondérante qu'il prit aux débats du Congrès.

Il y affirma que si son pays ne comptait encore aucune institution du genre de celles que le Congrès préconisait et qui existaient déjà dans d'autres pays, il n'attendait pas moins de l'esprit de charité du peuple portugais, à plusieurs reprises démontré en des guerres civiles ou pendant des épidémies graves (chôlera et fièvre jaune), que l'œuvre humanitaire dont le Congrès s'occupait pût être menée à bout au Portugal.

De retour dans son pays, le docteur José Antonio Marques travailla inlassablement pour obtenir que les faits confirmassent son affirmation et que son but fût bientôt atteint. Comme fruit de ce labeur assidu, le 11 février 1865, c'est-à-dire, il y a juste 80 ans, fut créé le «Comité portugais de secours aux militaires blessés ou malades en temps de guerre», nom qui désigna primitivement les organismes qui devaient plus tard être appelés «Sociétés de la Croix-Rouge».

Ce fut donc le 11 février 1865 que se réunit pour la première

fois le Comité portugais. Il est juste de rappeler ici les noms des philanthropes qui le composaient : Général baron de Wiederhold, le conseiller Bernardino António Gomes, le général Augusto Xavier Palmeirim, les docteurs António Maria Barbosa et João José de Lima, tous deux médecins de la cour, Carlos Cirilo Machado, ancien député et secrétaire particulier du ministre Fontes, et le docteur José António Marques, remplissant les fonctions de secrétaire. Tels furent les signataires du procès-verbal rédigé en cette date mémorable où fut constitué le Comité de secours, ancêtre de l'actuelle Croix-Rouge portugaise.

Ce ne fut que trois ans plus tard, le 26 mai 1868, que le Gouvernement portugais promulgua le décret qui approuvait les statuts du Comité. Dans l'entre-temps, ce dernier, faute de ressources de toute nature, ne répondit pas à l'attente de son animateur et secrétaire. Lorsque la guerre franco-prussienne éclata en 1870, il s'avéra nécessaire de réformer et d'élargir le Comité dont quelques membres étaient déjà morts, tandis que le docteur José António Marques publiait dans le **Jornal do Comércio** des articles de propagande et des appels chaleureux à la population pour l'inviter à encourager l'institution qu'il patronnait et à laquelle il consacrait le plus clair de son intelligence et de sa sensibilité.

Ces appels, appuyés par d'autres membres du Comité, furent entendus. Par la voie de son Comité de secours, le Portugal put donc apporter sa contribution en espèces et en nature (café, confitures, vins, pansements, etc.) au profit des victimes de la guerre qui se déroulait. Celle-ci finie, l'activité intense du Comité se ralentit à un tel point qu'en 1877 elle avait entièrement cessé.

Dix ans plus tard, le général António Florencio de Sousa Pinto, secondé par un petit nombre d'amis, parvint à reconstituer le Comité, lequel, à partir de 1887, prit le nom de «Société Portugaise de la Croix-Rouge». Son existence fut légalement reconnue par un décret en date du 4 mai de cette année. Le 20 juillet suivant, le «Comité International de la Croix-Rouge», comme on l'appelait déjà, reconnut à Genève la Société Portugaise comme sa seule représentante au Portugal. Le Comité Central de cette dernière fut constitué par le général Sousa Pinto, président, le duc de Palmela et Henrique de Barros Gomes, vice-présidents, Guilherme dos Santos Ferreira, qui était alors lieutenant, et Carl von Bonhorst, professeur de chimie, secrétaires.

Telle est la genèse de l'actuelle Croix-Rouge portugaise. De-

puis lors, elle a parcouru bien du chemin en apportant des secours en temps de guerre, pendant les périodes de luttes civiles, d'épidémies, de catastrophes nationales, etc. et, en temps de paix, en mettant au service du public ses postes d'assistance, son corps de médecins et d'infirmiers, ses brancardiers et ses moyens de transport. Ses services sont modiquement rétribués par ceux qui peuvent les payer, au profit des pauvres qui les reçoivent gratuitement.

Services rendus par la Croix-Rouge Portugaise jusqu'en 1925

Résumé

Pendant les campagnes de l'armée portugaise en Afrique, Inde et France :

Elle monta des HÔPITAUX DE SANG à :

Beira, Neves Ferreira, Macequece, Gouveia et Sena (Afrique Orientale — 1891)

Bissau (Guinée — 1894)

Inde — 1895

Lourenço Marques, Chicomo et Coolela (Afrique Orientale — 1895)

Lubango (Afrique Occidentale — 1915)

Mocimboa, Palma et Nacatura (Afrique Orientale — 1916)

Chomba et Patchitinembo (Afrique Orientale — 1917)

Ambleteuse (France — 1917-18)

Pendant les mouvements révolutionnaires de la métropole :

Elle monta des HÔPITAUX DE SANG à :

Santarem, Aveiro, Coimbra, Agueda, Oliveira de Azemeis, Mealhada — 1919

Elle organisa des POSTES DE SECOURS et des COLONNES DE TRANSPORT DE BLESSÉS à :

Lisbonne — 1910, 1915, 1917, 1918, 1919, 1921

Mafra — 1914

Porto — 1914, 1915, 1919

Vila-Real, Régua, Mirandela, Viana do Castelo — 1919

En temps d'épidémies ou de grandes catastrophes :

Elle monta des HÔPITAUX MILITAIRES TEMPORAIRES à :

Lisbonne et Porto, pour le traitement du typhus exanthématique

Elle monta des HÔPITAUX CIVILS à :

Castro Laboreiro — 1914, pour le traitement du typhus

Lisbonne — 1918, pour les malades de grippe pulmonaire

Elle monta des POSTES DE SECOURS et édifia exprès des BÂTIMENTS à :

Samora Correia, Benavente, Santo Estevão et Salvaterra — 1909, pour les sinistrés du violent séisme que ravagea cette région

Pour secourir des enfants pauvres :

Elle monta des POSTES DE SECOURS à :

Trafaria — saisons de bains de 1909 à 1919

Elle organisa un ORPHELINAT à :

Lisbonne — 1918, pour les enfants des victimes de la grippe pulmonaire. Elle le conserva ouvert jusqu'en 1921, après avoir placé tous ses internés, au nombre de 728

Elle **PORTA SECOURS A DES NAUFRAGÉS** à :

Leixões — 1913 et 1914 (naufrages des paquebots «Veronese», «Silurian» et «Bogor»)

Viana do Castelo — 1913 (étudiants de Braga naufragés)

Povoá de Varzim — 1913 (nauffrage de pêcheurs)

Des milliers de soins donnés par ses postes de secours permanents et d'innombrables transports journaliers de malades ou de blessés à Lisbonne

En temps de guerre ou à l'occasion de calamités à l'étranger :

Envois de matériel de pansement, de médicaments, de vivres et d'argent :

Croix-Rouge de France — guerre de 1870-71

Croix-Rouge d'Espagne — campagne du Maroc, 1897, et guerre avec l'Amérique, 1898

Croix-Rouge de Grèce — guerre avec la Turquie, 1897

Croix-Rouge américaine — guerre avec l'Espagne, 1898

Croix-Rouge de Grande-Bretagne, du Transvaal et d'Orange — guerre de 1899

Croix-Rouge d'Italie — tremblements de terre de Sicile et de Calabre, 1909

Croix-Rouge de Russie — pour les prisonniers de guerre abandonnés par l'Autriche, 1918

*

Pour subvenir aux dépenses extraordinaires causées par les services qu'elle rendit pendant la Grande Guerre de 1914-18, la Croix-Rouge portugaise ouvrit une souscription le 10 mars 1916 lorsque l'état de guerre fut décrété dans le pays. Elle la considéra close le 8 avril 1920, date où le rétablissement de la paix fut confirmé.

Cette souscription produisit Escudos 1.056.562,20. Le Brésil y contribua avec Escudos 589.411,30, montant des dons envoyés par la colonie portugaise et par nos amis brésiliens.

Services rendus au public par la Croix-Rouge
Portugaise pendant ces 20 dernières années

Soins aux blessés et aux malades	1.526.246
Transports de blessés et de malades	161.447
Consultations	221.579
Agents physiques (séances)	1.937
Injections diverses	102.813
Bains d'hygiène	72.867
Application de ventouses	5.006
Massages	349
Vaccinations antivarioliques	100.254
Interventions chirurgicales et opérations	1.047

Services rendus par la Croix-Rouge Portugaise pendant la guerre actuelle

Résumé

Courrier expédié et retransmis jusqu'à la fin de 1944 : lettres et missives, 225.408.

Sacs postaux venus d'Allemagne à destination des prisonniers de guerre au Canada, en 1940 et 1941 : 1.553 sacs, poids, 29.862 kilos.

Colis expédiés jusqu'au 30/6/44 : 118.184, poids, 476.632 kilos.

Plusieurs trains chargés de vivres acquis par le Comité de Coordination du Ravitaillement de la Belgique par l'Europe ont été expédiés par l'entremise de la Croix-Rouge portugaise à destination de la population nécessiteuse de ce pays.

Lunettes — Au mois d'avril 1944, le Comité a reçu, à destination des prisonniers de guerre et internés civils : 1.440 paires de lunettes

4.320 verres
800 cercles
980 lorgnons
4 paires d'yeux
10 montures

Les sommes ci-dessous ont été envoyées par l'entremise de la Croix-Rouge portugaise à destination des prisonniers de guerre et internés civils :

Livres	1.787.00
Dollars	226
Francs	9.850
R. M.	50
Escudos	7.000

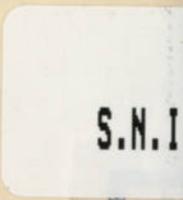
*

La Croix-Rouge portugaise se propose de développer ses services d'assistance. A cet effet, elle compte monter un plus grand nombre de postes de secours, améliorer et multiplier ses moyens de transport, augmenter les attributions de ses Délégations, etc.

EST. DA COMUNICAÇÃO
SÓC. DE
BIBLIOTECA

621

EDITIONS
SNI
LISBONNE



OFICINAS GRÁFICAS DA CASA PORTUGUESA — LISBOA